



# Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre de France Assos Santé (U.N.A.A.S.S)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

☎ : 02-43-21-65-78 - Portable : 06-83-27-22-80 - courriel : [ffcm@libertysurf.fr](mailto:ffcm@libertysurf.fr)

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>

## **Communiqué n° 3bis/2018 du 05 Mai**

### **1) Nouvelle Convention Thermale : la FFCM a saisi le Conseil d'État**

Alors que le **Ministère de la Santé** a approuvé la nouvelle **Convention Nationale Thermale (CNT)**, qui régira les rapports entre l'Assurance maladie et les établissements thermaux de 2018 à 2022, la FFCM a saisi le **Conseil d'État** pour tenter entre autres de faire annuler ou rectifier les dispositions relatives :

- A la possibilité de réduire drastiquement le linge de cure, ce qui pourrait induire un risque de **mise en danger de la santé**, et/ou **d'atteinte à la dignité**, et/ou **d'une rupture d'égalité en fonction des niveaux de ressources**;

- Au **Prix Limite de Facturation (PLF)** qui comporte un **reste à charge** que payent tous les curistes (sauf CMU-C et ACS);

- Au fait de **refuser que les représentants des curistes siègent à la Commission Paritaire du Thermalisme** (organisme censé veiller à la bonne application de la CNT), et d'imposer **des restrictions à la communication de ses comptes-rendus**;

C'est pourquoi nous contestons devant le Conseil d'État les articles **6-1, 6-4, 10-2, 12, 16-2** et les annexes **2 et 3** de la CNT.

Consultez le texte intégral de la CNT en cliquant sur ce lien [https://docs.wixstatic.com/ugd/cdd428\\_fcfcc2b594d040e6869902e11f2c5d59.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/cdd428_fcfcc2b594d040e6869902e11f2c5d59.pdf)

### **2) La FFCM obtient 5 points d'application pour les soins de boue et les cataplasmes en 2018**

Alors qu'il n'y avait pas de limitation du nombre des sites d'application pour la boue (illutation ou cataplasme), code 405), la CNT avait fortement réduit ce nombre à 3 sans aucune justification médicale en 2005.

Ceci empêchait de soigner 4 articulations (ou plus), dans le cadre du forfait tout compris, mais seulement, et par exemple: 1 épaule et 2 hanches, ce qui diminuait la qualité thérapeutique globale dudit forfait.

Cela incitait aussi à acheter des suppléments pour traiter un nombre adéquat d'articulations, tandis que ceux qui n'en avaient pas les moyens devaient faire l'impasse.

Après des négociations entamées par la FFCM depuis 2016 pour remédier à cette injustice, nous avons obtenu que tous curistes puissent bénéficier de **5 point d'application** au lieu de 3 à partir du **1<sup>er</sup> février 2018**.

### **3) Un nouveau livre de référence sur la médecine thermale**

Les Pr. Patrice Queneau et Christian Roques sont les maîtres d'œuvre du livre\* "**la médecine thermale - Données scientifiques**" préfacé par le Pr. Daniel Couturier (Secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine).

Nous recommandons cet ouvrage de référence auquel la FFCM a modestement participé (pages 357 à 359)

Nous partageons l'analyse du Pr. Roques quant aux méfaits réunis d'une **publicité inadaptée** et d'une **financiarisation** qui alimentent : "une confusion certaine entre ce qui est médical et ce qui est bien être".

La mauvaise publicité donne une fausse image des curistes qui permet aux adversaires du thermalisme social de nous dénigrer, et la financiarisation et sa quête malade du profit, apporte une "moindre qualité des soins qui sont coûteux car ils utilisent des produits chers et beaucoup de main d'œuvre" (page 371).

\* La médecine thermale-Données scientifiques (P. Queneau et C. Roques) aux éditions John Libbey - Eurotext, avril 2018.

**Tenez-vous gratuitement au courant de vos droits, de l'actualité, et de notre action.**

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm> (ou tapez **WIX FFCM** sur votre moteur de recherche)

Contact : 06 83 27 22 80 - [ffcm@libertysurf.fr](mailto:ffcm@libertysurf.fr)